



Commune de CABRIERES
AVIS D'APPROBATION DE LA
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération N°2018-66 en date du 13 décembre 2018, le conseil municipal de la commune de Cabrières a approuvé la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette délibération est affichée et consultable en Mairie.

Le PLU est disponible et tenu à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune : www.mairiecabrieres.fr

Le Maire, Gilles GADILLE



Commune de ROCHEFORT DU GARD
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Portant sur la Déclaration de Projet
Emportant Mise en Compatibilité n°1 du
Plan Local d'Urbanisme (PLU)

1- Objet, date et durée de l'enquête publique : Madame le Maire informe le public que par arrêté municipal n° MA -ARR-2018-075 en date du 22 novembre 2018 a été prescrite l'enquête publique portant sur la mise en compatibilité n°1 du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet et sur l'intérêt général dudit projet. Celui-ci consiste en la réalisation d'un programme de logements et d'équipements publics/collectifs sur le secteur du Galoubet en lieu et place des équipements sportifs existants.

L'enquête publique se déroulera du lundi 17 décembre 2018 au mardi 22 janvier 2019 inclus soit 37 jours.

2- Décision adoptée au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation : L'autorité compétente pour approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU à l'issue de l'enquête publique est le conseil municipal de Rochefort du Gard.

3- Nom et qualités du commissaire enquêteur : Monsieur le Vice-Président délégué du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné Monsieur Gérard MARGE, ingénieur territorial retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

4- Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur : Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique en Mairie et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête publique ou,
- les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, - Mairie de Rochefort du Gard, Hôtel de Ville, Place du Lavoir 30650 ROCHEFORT DU GARD

- les adresser par voie électronique à Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Rochefort du Gard par la messagerie : mairie@ville-rochefortdugard.fr

Un poste informatique est mis à disposition du public en Mairie (les lundis, mardis, mercredis, jeudis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 et les vendredis et les lundis 24 décembre 2018 et 31 décembre 2018 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00), sur lequel le public pourra consulter le dossier d'enquête publique à l'exception des samedis, des dimanches, des jours fériés et du 26 décembre 2018. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Rochefort du Gard.

Le dossier d'enquête publique et les observations de la population seront consultables également sur le site internet de la commune : www.ville-rochefortdugard.fr

5- Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en Mairie :

- le lundi 17 décembre 2018 de 9h00 à 11h30.

- le jeudi 27 décembre 2018 de 13h30 à 16h30.

- le jeudi 10 janvier 2019 de 13h30 à 16h30.

- le jeudi 17 janvier 2019 de 13h30 à 16h30.

- le mardi 22 janvier 2019 de 13h30 à 16h30.

6- Durée et lieu où, à l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur : Ces documents seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Rochefort du Gard et en Préfecture pendant un an à partir du 22 février 2019.

Ils seront également consultables sur le site internet de la Mairie.

7- Dossier comprenant les informations environnementales : La déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU a fait l'objet d'un examen au cas par cas de l'autorité environnementale dont la décision de dispense d'évaluation environnementale est jointe au dossier d'enquête publique. Les informations environnementales sont consultables dans le rapport de présentation du dossier disponible en Mairie et sur le site internet de la commune.

8- Identité de la personne responsable auprès de laquelle des informations peuvent être demandées : La personne responsable de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU est la commune de Rochefort du Gard représentée par son Maire Madame Dominique RIBERI et dont le siège administratif est situé à l'hôtel de Ville, Place du Lavoir, 30650 ROCHEFORT DU GARD.

9- Adresse du site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête pourront être consultées : www.ville-rochefortdugard.fr



Commune de VIC-LE-FESQ
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Relative à l'élaboration du
Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le public est informé que, par arrêté municipal n° 94/2018 du 27 novembre 2018, M. le Maire de la Commune de Vic-le-Fesq a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vic-le-Fesq, prescrit par délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2014.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 31 jours consécutifs, du 21 décembre 2018 au 22 janvier 2019 inclus.

L'élaboration du PLU de la Commune de Vic-le-Fesq, et notamment son rapport de présentation, décrit le territoire, explique le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont l'examen au cas par cas - et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement) sont jointes au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

A cet effet, M. MARC NOGUIER, professeur d'histoire géographique, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par Monsieur le Vice-Président du tribunal administratif de Nîmes.

Un dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Vic-le-Fesq, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (Mairie de Vic-le-Fesq : Le Lundi de 12h30 à 15h00, le Mardi de 10h00 à 12h00 et le Vendredi de 08h30 à 11h00).

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sur le site internet de la Mairie, à l'adresse :

- <http://viclefesq.fr/la-mairie/plan-local-durbanisme/>

- sur un poste informatique réservé à cet effet à la mairie de Vic-le-Fesq.

Toute personne peut obtenir communication du dossier et des observations du public sur sa demande et à ses frais en s'adressant à : Mairie de Vic le Fesq, 16 Grand Rue - 30260 VIC LE FESQ - tél : 04-66-77-82-91.

Le Public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête, les adresser par écrit à la mairie à l'attention de M. le commissaire enquêteur, ou les adresser au commissaire enquêteur à via le site :

<http://viclefesq.fr/la-mairie/plan-local-durbanisme/>.

Toutes les observations seront tenues à la disposition du public à la mairie de Vic-le-Fesq et les « observations électroniques » seront consultables sur le site internet à l'adresse : <http://viclefesq.fr/la-mairie/plan-local-durbanisme/>.

Le commissaire enquêteur recevra, à la mairie de Vic-le-Fesq :

- le vendredi 21 décembre 2018 de 8h00 à 12h00 ;

- le lundi 7 janvier 2019 de 8h00 à 12h00 ;

- le mardi 22 janvier 2019 de 13h00 à 17h00 ;

Ses rapports et ses conclusions transmis au maire dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public à la mairie et sur le site internet : <http://viclefesq.fr/la-mairie/plan-local-durbanisme/> pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Toute information concernant le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vic-le-Fesq pourra être demandée à Monsieur le Maire de Vic-le-Fesq, José MONEL au 04-66-77-82-91.

Le Maire, José MONEL



Commune de LAUDUN-L'ARDOISE
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
MAPA 1815

Surveillance et entretien des postes de crue

1 / Organisme acheteur : M. Le Maire - 144, Place du 6 juin 1944 - 30290 LAUDUN-L'ARDOISE

2 / Objet du marché : MAPA 1815 - Surveillance et Entretien des postes de crue

3 / Critères d'attribution :

- Coût : 60 points

- Spécificité du matériel : 20 points

- Valeur technique : 20 points

NB : une visite obligatoire du site doit être effectuée. L'attestation de visite devra être jointe avec le dossier de remise des offres. Sur rendez-vous : Services techniques : 04 66 50 68 80 ou 06 26 31 95 29

4 / Procédure : Marché de prestation de services à procédure adaptée selon l'article 27.

5 / Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : vendredi 04 janvier 2019 à 12 H

Validité des offres : 90 jours

Offre entièrement rédigée en français & en devise euros.

6 / Modalité d'obtention du dossier : Sur la plateforme de dématérialisation en utilisant l'url suivant : <https://marchespublics.gard.fr>

7 / Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/12/2018